



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 50445

Numéro SIREN : 418 662 755

Nom ou dénomination : JEUX C CASINO CONSULTANT

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2014 sous le numéro de dépôt 1039

Luc LECOMTE

EXPERT COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'ordre de Paris
Diplômé par l'Etat
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

JEUX C CASINOS CONSULTANT

Société à responsabilité limitée au capital de 7.650 €

Rue Michel D'Ornano
14700 - FALAISE

R.C.S. CAEN 418 662 755 00010 – APE 7022 Z

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL JEUX C CASINOS CONSULTANT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (S.A.S)

Mesdames, Messieurs les associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 16 Janvier 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice net de 162.315 €. Les capitaux propres sont de 171.690 € pour un capital social de 7.650 €.

La situation comptable établie au 31 décembre 2013, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un résultat de 165.988 € et des capitaux propres de 174.428 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

A analyser les avantages particuliers stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Feucherolles
Le 12 Février 2014



Luc LECOMTE
Expert Comptable
Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes